

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1094

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 39

I. – À l’alinéa 17, substituer aux mots :

« regroupées en application des deuxième à cinquième et neuvième à onzième alinéas du II de l’article L. 4111-1 du code général des collectivités territoriales »

les mots :

« issues du regroupement prévu au II de l’article L. 4111-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 précitée ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.